Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260701-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 09 juillet 2026
Délibération n° 2026-07-01
Domaine d'intervention : 5.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique.
Etaient absents excusés : M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme Viviane RAOUL.
Pouvoirs :
M. PERON André donne pouvoir à M. HENAFF Emmanuel.
Mme COIGNARD Isabelle donne pouvoir à M. BERGER Jérémy.
M. CANEVET Anthony donne pouvoir à Mme PLOUZENNEC Edith.
Mme RAOUL Viviane donne pouvoir à Mme CHEVAILLET Dominique.

Mme PLOUHINEC Véronique a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

Suite aux élections municipales de mars 2026, par délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné une délégation pour la durée du mandat au maire pour exercer certaines attributions de l'assemblée et l'autorisant à subdéléguer certaines matières.

En vertu de l'article L.2122-23 du même code, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises.

Il en dresse la liste suivante :

Numéro d'ordre	Date de signature	Objet de la décision
2026-47	13/05/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 2 rue André Vasseur

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260701-DE

2026-48	20/05/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 20 bis rue de la Fontaine
2026-49	20/05/206	Renonciation au droit de préemption - vente d'un terrain, allée des roches
2026-50	20/05/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 5 rue Jacques Brel
2026-51	26/05/2026	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 350 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.
2026-52	27/05/2026	Renouvellement d'une concession cimetière
2026-53	08/06/2026	Marché de travaux relatif à la requalification des espaces publics du centre-bourg – lot 1 VRD – COLAS : déclaration d'un acte de sous-traitance auprès de la société FACADES CONCEPT.
2026-54	09/06/2026	Renouvellement d'une concession cimetière

Le conseil municipal en prend acte.

Le Maire,

Pascal LINCOT